

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton de Genève
affiliés à la Caisse ALFA**

La Chaux-de-Fonds, décembre 2023

**CANTON DE GENEVE
Taux de cotisations 2024**

Mesdames,
Messieurs,

Le Conseil d'Etat genevois a décidé de réduire à partir du **1^{er} janvier 2024** le taux de cotisation du Fonds cantonal de compensation des allocations familiales à **2.28%** des revenus déterminants, contre 2.34% depuis 2023.

Compte tenu de ce nouveau taux de cotisation auquel s'ajoutent les contributions statutaires de 1.0% (inchangées) et la **contribution partielle de 0.035%** (taux réel de 0.07%, c.f. notre circulaire de décembre 2019) en faveur de l'accueil de la petite enfance (LSAPE), la cotisation totale pour le canton de Genève est réduite de 3.375% à :

3.315% dès le 1^{er} janvier 2024.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**